

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Environnement : Une nouvelle subvention destinée aux institutions, commerces et industries**

**Vaudreuil-Dorion, le 22 avril 2024** – La Ville de Vaudreuil-Dorion profite du Jour de la Terre pour dévoiler sa nouvelle subvention en environnement, qui s'adresse, pour la toute première fois, aux propriétaires de terrains institutionnels, commerciaux et industriels (ICI). Cette aide financière les incite à augmenter le verdissement de leur terrain par l'aménagement et la plantation de végétaux, et ce, dans l'objectif de diminuer les îlots de chaleur urbains. Cette aide financière s'inscrit également dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques de la Ville.

La subvention couvre jusqu'à 50 % des coûts d'achat de végétaux, jusqu'à concurrence de 2000 \$. Pour 2024, un maximum de cinq projets pourront être financés par l'intermédiaire de ce programme. Quatre types de verdissement y sont admissibles, soit l'aménagement de petits boisés de haute densité, l'aménagement paysager, le verdissement de stationnement et la plantation d'arbres.

« Les îlots de chaleur sont des zones où la température de surface est supérieure au secteur environnant en raison de la présence importante de milieux minéralisés et l'absence d'éléments de fraîcheur. Les routes, trottoirs, grandes aires de stationnement et certains types de toitures contribuent à ces îlots de chaleur. Les secteurs commercial, industriel et institutionnel de notre ville présentent les écarts de température les plus marqués par rapport aux quartiers boisés durant une journée de canicule. J'encourage les ICI à profiter de cette nouvelle subvention et à augmenter leur superficie végétalisée. Combinés aux efforts que la Ville fait déjà pour accroître sa canopée urbaine, le verdissement de ces secteurs viendra, avec le temps, diminuer les îlots de chaleur de ces secteurs et améliorer la qualité de vie des gens qui les fréquentent », explique Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement.

Avant d'entreprendre une quelconque démarche pour des travaux de plantation, les propriétaires sont invités à communiquer avec la Division environnement pour connaître leur admissibilité à la subvention. Tous les détails se trouvent au [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), sous l'onglet Environnement.